



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Irak

Question au Gouvernement n° 362

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. François Loncle.

M. François Loncle. Monsieur le ministre des affaires étrangères, le contrôle du désarmement de l'Irak est à l'origine d'une crise internationale grave entre ce pays, la communauté internationale et les Etats-Unis d'Amérique.

L'Irak a multiplié les gestes de défiance à l'égard des Nations unies. («Chevènement aussi !» sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.) Les Etats-Unis, avec le soutien de la Grande-Bretagne, préparent, de manière quasiment unilatérale, une riposte militaire.

Plusieurs Etats, la Russie, la Turquie, l'Allemagne et bien entendu la France, souhaitent que le dossier puisse être réglé par le dialogue, par la médiation, par l'action diplomatique, sur la base du droit international, dans le cadre défini par les Nations unies. Le secrétaire général du ministère français des affaires étrangères, porteur d'un message de M. le Président de la République, est attendu aujourd'hui en Irak. Estimez-vous, monsieur le ministre, que la France a la possibilité de faire entendre le message du bon sens, le message des résolutions de l'ONU, afin de sortir d'une impasse dommageable à l'Irak comme aux intérêts bien compris de la communauté internationale ?

Pensez-vous trouver auprès de nos partenaires européens le soutien nécessaire pour faire aboutir une telle initiative, évitant ainsi le conflit militaire ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur plusieurs bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française. Ce n'est pas Chevènement qui répond ?

M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, nous faisons tout ce que nous pouvons pour que les dirigeants irakiens, pour que M. Saddam Hussein, en fait, comprennent que la seule issue possible est d'accepter l'inspection de la commission de contrôle des Nations unies, qui, selon les résolutions votées par le Conseil de sécurité, doit mener à son terme le contrôle déjà entamé. C'est ce qui a d'ailleurs déjà permis de régler une partie du problème, aux dires mêmes de la commission de contrôle et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. On peut être, j'y insiste, un pays souverain, digne et accepter des contrôles de ce type. Tous les pays qui ont souscrit à des accords de désarmement, dont le nôtre, acceptent de s'y soumettre. Ce n'est pas contradictoire.

Nous avons la ferme espérance que les dirigeants irakiens le comprendront une fois de plus puisqu'à plusieurs reprises, dans le passé, après avoir, dans un premier temps, refusé des contrôles de ce type, ils les ont finalement acceptés, ce qui est souhaitable pour tout le monde, pour le peuple irakien, pour la région et pour nous tous. Effectivement, le secrétaire général du ministère des affaires étrangères sera reçu demain par M. Saddam Hussein. Il est porteur d'un message du Président de la République qui lui répétera ce que disent inlassablement tous les jours en ce moment les membres permanents du Conseil de sécurité qui sont en liaison entre eux.

J'ai eu ce matin encore M. Primakov au téléphone. J'ai bien dû constater l'autre soir, en recevant Mme Albright à Paris - j'ai noté la détermination américaine - que toutes les options étaient ouvertes. Ce n'est peut-être pas ce que nous souhaitons, mais c'est un constat et c'est la réalité. Tout cela va dans le même sens. Il faut poursuivre les efforts. Il y a une grande homogénéité de pensée à ce sujet parmi les Européens. J'espère que nous

aboutirons par ces procédés. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 362

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 février 1998, page 923

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 février 1998